ANNEXE 2

Modèle de présentation des dossiers de réflexion prospective

**PROJET INTITULE** (concis, précis) :

En réponse à l'appel à projets 2016 CASDAR « Semences et sélection végétale » Réflexion prospective

**COÛT TOTAL DU PROJET**: € TTC (Hors Salaires Publics)

**MONTANT DE LA SUBVENTION**: € TTC (ce montant doit être égal ou inférieur à **60% du coût total du projet Hors Salaire Public**)

**MOTS CLES** (5 au maximum) :

**1. Identification de l’organisme chef de file et du chef de projet**

ORGANISME CHEF DE FILE : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)

Nom :

Adresse :

Téléphone/fax :

Mail (où sera adressée la liste des lauréats) :

CHEF DE PROJET : (les renseignements suivants sont à fournir impérativement)

*Le CV du chef de projet est à fournir en annexe*

Nom, Prénom :

Organisme employeur :

Adresse :

Téléphone/fax :

Mail :

**2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

La rédaction de cette partie doit s’appuyer sur les recommandations formulées par le Comité scientifique du Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées figurant dans le présent appel à propositions.

2.1. Périmètre de la réflexion.

2.2. Objectifs du projet.

2.3. Bibliographie (on séparera les références relatives aux équipes proposantes de la bibliographie sur le thème présenté).

2.4. Résultats et livrables attendus.

2.5. Méthode et démarche retenue.

**3. PARTENARIATS**

3.1. Partenaires retenus : (citer les organismes partenaires retenus dans le projet):

• *partenaires techniques impliqués dans la réalisation du projet (destinataires de financements CAS DAR)*

• *autres partenaires techniques (hors financements CAS DAR)*

• *partenaires associés au comité de pilotage du projet*

• *partenaires financiers*

*Pour chaque partenaire, préciser le nom du responsable scientifique et ses coordonnées : (adresse postale, téléphone, fax, mail).*

**4. COMPTE PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET**

4.1. Compte prévisionnel général : renseigner le document excel téléchargeable intitulé « Compte prévisionnel général »  (**Annexe 01-BIS** **Compte prévisionnel consolidé du projet)**: ce tableau doit renseigner le montant des dépenses et des recettes totales de l’ensemble du projet, pour l’ensemble des partenaires, avec une répartition par action. (Etablir un seul tableau par action pour toute la période correspondant au financement du CAS DAR sollicité). Les crédits CAS DAR doivent représenter au maximum 60% du coût total hors salaires publics.

4.2. Compte prévisionnel de réalisation de l’organisme chef de file (**Annexe 01 compte prévisionnel de réalisation du chef de file)**: ce tableau doit renseigner l’ensemble des recettes et dépenses engagées pour la réalisation du projet par l’organisme chef de file de ce projet.